

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

ALFRED BARDOUX
 Rédacteur en chef
 Directeur: M. M. GAMBETTA, M. M. GAMBETTA, M. M. GAMBETTA

ALFRED BARDOUX
 Rédacteur en chef
 Directeur: M. M. GAMBETTA, M. M. GAMBETTA, M. M. GAMBETTA

Table of exchange rates for various locations including London, Liverpool, and New York.

Table of telegrams and other communications.

Table titled 'DEPECES COMMERCIALES' containing market news and prices.

BULLETIN DU JOUR

Le « *Voltaire* » ordinaire de M. Gambetta, l'honorable et pacifique M. Bardoux, vient de lancer un nouveau « pétard ». Il propose, en effet, aux groupes de gauche de voter une résolution aux termes de laquelle M. Grévy est invité « à prendre les mesures nécessaires pour que les collèges électoraux soient convoqués le 17 juillet prochain... » En d'autres termes, si cette proposition est votée, c'est la dissolution à brève échéance. Les groupes de gauche doivent se réunir aujourd'hui pour examiner si cette invitation au suicide leur convient. Il y aura du « tirage », à en juger par le compte-rendu d'une assemblée préparatoire. On peut cependant considérer la motion Bardoux comme acceptée, car dans les régions gouvernementales comme dans les régions opportunistes, on comprend que le mieux est d'en finir promptement, si l'on veut éviter des complications. Seulement on est divisé dans le cabinet. MM. Cazot, Constans, Farre, qui vont toujours ensemble, comme le trio espagnol du *Casard aux trois leucs*, tiennent pour la dissolution; leurs collègues, appuyés d'ailleurs par M. Grévy, pour un simple décret de prorogation. M. Grévy cédera-t-il? Le *Voltaire* s'engage à ne pas s'arrêter à la chi-

ILS SE CALMERONT

Le vote du Sénat, comme nous l'avions prévu, n'a pas tardé à porter ses fruits. Il nous est parvenu immédiatement de province des lettres exprimant une vive satisfaction et attestant un grand soulagement. Mais ce qui nous frappe plus encore que ces manifestes privés, c'est la ton de la presse départementale. A quelque parti que les organes consultés par nous appartenissent, adversaires ou partisans du scrutin de liste, tous se réjouissent de constater qu'on a mis fin à une question soulevée intempestivement, qui agita le pays sans nécessité et sans profit.

En province comme à Paris, les esprits honnêtes, calmes, ont de suite compris qu'à une tentative révolutionnaire un instant exécutée, succédait la reprise d'un état normal, régulier. Le vote du Sénat a tout fait rentrer dans l'ordre, tout remis à sa place, et la Constitution, menacée pendant quelques jours, apparaît comme raffermie; chacun comprend que si jamais elle doit être révisée, modifiée, cela ne peut se faire que par la volonté nationale et non par le caprice d'un seul, même de plusieurs.

La réforme électorale qu'on voulait imposer, et qui n'avait été votée à la Chambre que par surprise, portait le trouble le plus profond dans les départements. C'était la chute d'influences locales qui inspirent le respect et la confiance; c'était la voix de la province méconnue, ses intérêts négligés ou délaissés. Avant peu de temps, tous les programmes électoraux se seraient faits sur le rétablissement du scrutin uninominal, et la collectivité des petits clochers de village aurait vu beintôt raison des minarets du Trocadéro.

Nous avons donc deviné et nous partageons à l'avance la satisfaction de la province, lorsque le vote du Sénat, dont nous n'avions au surplus jamais douté, nous a été connu. Ce que nous n'avions pas prévu, ce sont les colères des vaincus. Elles dépassent toutes les limites d'un véritable affolement, et rien ne peut mieux édifier le pays sur les sentiments d'une camarilla qui voit le pouvoir lui échapper, que ces menaces, ces projets incohérents, qui sont éclos depuis hier. Le Sénat, qui l'on traitait avec respect il y a huit jours, est devenu une assemblée de révolutionnaires en réaction, d'hommes sans idées politiques, qui a voté elle-même sa condamnation.

Nous devons dire que dans les coulours du Sénat, à droite comme à gauche, on ne paraissait pas s'émouvoir outre mesure de ces réminiscences de mauvais goût et fort maladroites. Aucun des membres de la haute Assemblée ne s'effrayait de penser que les opportunistes et les radicaux inscraient aux élections prochaines en tête de leur programme la révision du Sénat. Les hôtes du Luxembourg savent que, loin d'avoir mérité l'impopularité, le pays approuvera leur fermeté et qu'il leur saura gré d'avoir tenu tête à des vellétés d'oppression. Le suf-

frage universel ne demande qu'à manifester sa reconnaissance.

Le Sénat, en ne se troublant pas, en achevant paisiblement le cours de ses travaux, fait encore acte politique. Comment le pays ne sera-t-il pas frappé de ce calme, de cette sérénité, à côté de l'agitation, du bouillonnement de cette Chambre qui ne devrait songer qu'à bien mourir? A terminer sagement son existence.

Que spectacle nous donne l'ont! Parce que le Sénat, dans la limite de son pouvoir, a refusé de voter une mauvaise loi, il faut renverser le président du conseil, qui s'est tu, qui a conservé la neutralité.

L'inconscience est par trop manifeste! Il y a deux mois, on conjurait le cabinet de ne pas intervenir dans le débat et on obtenait de lui cette concession, au grand scandale des parlementaires. Et maintenant que les choses n'ont pas tourné comme on l'espérait, on va lui faire un crime de son mutisme? Une interpellation sera déposée, aujourd'hui ou demain, ou on aura l'audace d'être le seul mot qui tombe sous notre plume, de lui demander compte d'une conduite qu'on lui a dictée, qui lui a été imposée. On voudrait faire tomber la partie du ministère qui a eu raison, qui est en communion d'idées avec le pays, pour conserver sans doute le fameux triumvirat connu sous le nom des trois valets.

Si l'on croit que quelques gens bien informés, un ministre est là tout prêt pour prendre la place de celui qu'on espère renverser. M. Floquet en prendrait la présidence; c'est lui qui dirigerait les élections, qui dirigerait la bataille. C'est lui qui déposerait à nouveau une proposition, émanant de l'initiative du gouvernement cette fois, remettant sur le tapis la question du scrutin de liste. Oui, vous avez bien vu, cette réforme électorale qui n'a pas eu la majorité républicaine à la Chambre, qui a été rejetée au Sénat, en nous assure sans rire ou sans rougir qu'avant huit jours le Parlement aura de nouveau à se prononcer sur elle. Et les opportunistes osent parler de leur respect de la légalité, de leur souci de la volonté nationale!

Demande de nouveaux crédits

On se souvient que les Chambres avaient voté une somme de 5,695,276 fr., et il était impossible que ce crédit n'ait pas été dépassé.

Le ministre de la guerre vient de se décider à régulariser la situation; il a déposé à la Chambre, en son nom et au nom des ministres de la marine et des finances, une demande de crédit de 14,226,000 fr., pour le complément des dépenses de l'expédition de Tunisie.

Voici quelques détails au sujet de ce projet :

Le ministère de la guerre figure dans ce total pour 13,431,000 fr.; le ministère de la marine pour 700,000 fr.; le ministère des finances pour 95,000 fr. (trésorerie et postes), soit au total : 14,226,000 fr. Ces frais vont jusqu'au 10 juillet.

En ajoutant les crédits déjà votés

(5,695,276 fr.) soit 4 millions pour la guerre et 1,666,276 pour la marine, on arrive à un total général de 19 millions 921,276 fr., qui représentent l'ensemble des dépenses de l'expédition de Tunisie, du 1^{er} avril au 10 juillet.

LES FEMMES ÉLECTEURS.

Journal de Mlle Hubertine Auclert nous apprend que la Société le Droit des femmes a, dans sa séance du 8 juin, après discussion contradictoire, voté les deux ordres du jour suivants :

La Société le Droit des femmes, considérant que Mlle Maria Deraisme a refusé la candidature à la députation, révoquée sa résolution. Selon elle, c'est un acte de progrès autant qu'un acte de courage pour les femmes auxquelles on offrira la candidature d'accepter.

La Société le Droit des femmes, considérant que les femmes sont aptes à remplir les emplois dans les ministères réservés jusqu'à ce jour exclusivement aux hommes, demande que les femmes soient admises aux mêmes conditions que les hommes.

Elle se réserve d'indiquer ultérieurement aux femmes les moyens d'atteindre ce but. (Extrait du procès-verbal.)

Le secrétaire,
 LOUISE DE LASSERRE.

Le même journal nous apprend que Mlle Hubertine Auclert ayant voté à tous les députés et à M. Talandier en particulier cette question : « Êtes-vous, oui ou non, partisan du suffrage des femmes? » M. Talandier vient de répondre par la lettre suivante à la question de Mlle Auclert :

Mademoiselle,
 Puisque vous attendez une réponse, je ne puis pas devoir me soustraire à votre invitation.

Je suis de ceux qui affirment l'égalité des deux sexes et veulent le suffrage universel, c'est-à-dire exercé également par les hommes et par les femmes.

Veillez agréer mes cordiales salutations.

ALFRED TALANDIER.

CAUSERIE

Le meurtrier du Mousse

Le marié de nos enfants est à l'ordre du jour. Marâtes, nourrices en prennent à leur aise. Et pourquoi se gêneraient-elles? Elles passent des années à torturer des enfants, à leur infliger toutes sortes de mauvais traitements, et quand la mesure est comble pour que la justice s'en mêle, ces mégères attrapent trois mois de prison. Quand l'enfant meurt, à tort ou à raison, elles n'ont rien du tout. On enferme le pauvre petit, et c'est une place libre pour un autre. Je ne sais pas s'il est aussi aisé qu'on l'a prétendu de se faire trois mille francs de rentes en élevage des lapins; il est certain que nombre de femmes parviennent à vivre, sous prétexte d'élever des enfants. Il n'existe point de texte de loi qui empêche des parents de confier leurs enfants à qui bon leur semble. C'est la mode à Paris, de se séparer d'eux, à peine venus au monde. Souvent, je le confesse, il est difficile de faire admettre. Mais aussi combien de pauvres petits être ne sont-ils pas envoyés directement à la mort, tout simplement parce qu'un ménage a voulu se débarrasser du soin de les élever?

Le docteur Théophile Roussel, sénateur, a jadis donné communication, à ce sujet, de rapports effrayants. Les préoccupations politiques ont emporté tout cela, et les enfants de Paris et des grandes villes s'en vont toujours mourir à la campagne, entassés l'un sur l'autre, chez un entrepreneur d'élevage, au point de n'avoir

espérance de respirer, et de finir par à mourir dans des proportions extraordinaires. Rien n'y fait. Tout se passe en paroles. On verse des larmes de crocodile officielles sur ces pauvres victimes, on sature, dans des rapports qui ne finissent pas, toutes les statistiques et toutes les spéculations dont les sont les victimes, et puis tout se borne là. Il suffit, à notre époque, de se montrer sensible, de pleurer à l'occasion, et d'essuyer les verres de ses lunettes. Au bout de quelques temps, un brevet d'humanité philanthropique vous est accordé, qui n'empêche pas les enfants de mourir comme des mouches. Il y a, pourtant, aux services administratifs organisés, dans chaque département, pour exercer, sur ces entreprises, une surveillance active et soi-disant sévère. Il faut croire que le mal est profondément enraciné, car il ne diminue pas et les progrès de la dépopulation paraissent à en faire la preuve.

C'est ce que la vieillesse enfante, point aussi précieuse que celle des hommes, qu'avec une élévation qui ne se dément pas, on condamne les misérables qui les maltraitent, les frappent et, quelquefois tuent, à des points de vue. Trois mois de prison, voilà la peine qu'on inflige à des femmes qui, avec une préméditation de tous les jours, martyrisent des enfants des tuent à petit feu et se complaisent à leur infliger mille tortures. Y a-t-il une lacune dans le code pénal à ce sujet? Je l'ignore. Mais si cette lacune existe qu'on la comble, au plus vite, et qu'on établisse que les enfants ont droit au moins à la protection qui n'est pas marchandée aux animaux. On déclare, procès-verbal; incontinent à tout individu pris en flagrant délit de maltraiter un animal, et il est bien rare qu'en vertu de la loi Grammont une condamnation ultérieure ne soit pas prononcée. Il y a des enfants qui souffrent pendant des années, qui sont séquestrés, battus, privés de nourriture, personne ne s'en occupe, et sous prétexte qu'on n'a point à se mêler des affaires d'autrui, on laisse faire. On fait presque le scandale pour qu'une de ces persécution brutales et hors de nature soit inquisité et poursuivie.

Est-il rien de plus pitoyable que le spectacle de la force brutale s'exerçant aux dépens de la faiblesse? La cour d'assises de la Charante-inférieure vient de révéler, il y a quelque temps, dans des débats qui sont un opprobre pour l'humanité, un de ces martyrs ignobles, indéfiniment prolongés et où la quantité du bourreau s'accroît en raison de l'indignation de la victime. Dans la population de nos côtes, si laborieuse et presque toujours si misérable, quand il y a trop de bouches à nourrir dans la famille pauvre, les enfants meurent, nombreux, garçons, arrivés à un certain âge, sont engagés comme mousses, sur les navires caboteurs. Le mousse est le domestique de tout le monde à bord et, la plupart du temps, on ne se donne pas la peine de le prendre par la douceur. Arrivé dans un port de mer, devant un navire à quai, et cherché des yeux le mousse. Le navire est son univers, il est rare qu'il en sorte, car c'est lui qui fait la cuisine et le reste. Remarquez cette figure résignée, souvent douloureuse. Presque toujours c'est un enfant que la misère a chassé de la maison paternelle; quelquefois un orphelin qu'un naufrage a fait sans famille, sans ressources et sans appui. C'est l'histoire de tous les jours, à laquelle la tempête ajoute incessamment de nouvelles et lugubres pages.

Un patron de navire du nom de Baudry, vient de répondre, devant le jury, de brutalités exercées par lui sur un pauvre petit mousse âgé de quatorze ans, pendant près de six mois. L'acte d'accusation n'est qu'une sorte de nomenclature des sévices exercés par ce bourgeois sur la personne d'un pauvre enfant orphelin, engagé par lui pour lui servir de mousse. Les sauvages, furieux autour du poteau du supplice, n'inventent rien de pire. Seulement, le mousse est bien l'espèce de brute ignoble qui le frappe à tour de bras, s'ingénie à inventer des supplices qui pourraient l'en débarrasser. Seulement, il voudrait que sa mort put être attribuée à un hasard.

Une chose, par exemple, ferait bien l'affaire. Et, à plusieurs reprises, il l'envoie dans la mer, dans les agrès, aux endroits les plus périlleux, où les marins les plus endurcis ne se hasardent pas

Vous passez en ce moment l'inspection... Chut! ne répondez rien et contentez-vous d'écouter. Là, à droite, — vous regardez tout à l'heure — est une femme charmante, veuve et tout disposée à le rester longtemps. Elle est du personnel ordinaire de nos parties, de nos excursions et de nos bals. Madame la Provençaise, — c'est assez joli nom est le sien, — s'est dit, en se regardant la folle invention de mon frère, que car seize ou dix-sept prétendus restés sur le carreau, lorsque le vainqueur aura été proclamé, ce sera bien le diable si elle ne giana pas un beau jeune homme, disposé à faire un mari présentable.

— Mais le calcul n'est pas si maladroite, répondit Cerduzan, et elle m'intéresse, cette folie veuve.

— Eh! eh! je crois que vous l'intéressez aussi, reprit madame Saint-Aubin, car l'inspection est finie, et, ou je ne suis qu'une bête — ce que je n'admets pas, — ou la malicieuse personne va faire un mouvement tournant, à l'aide duquel nous serons enveloppés vous et moi et obligés de subir son feu.

Que vous avais-je dit? madame la Provençaise se leva...

Roger fit un brusque mouvement pour s'assurer du fait.

— Dieu! que les hommes sont maladroits! murmura l'intraitable Mathilde. Avez-vous donc besoin de tourner votre tête comme une girouette pour voir quel est le vent?

(A suivre)

HISTOIRE

Dix-huit Prétendus

PAR CAMILLE DEBANS

L'aporé madame Saint-Aubin n'en demanda pas davantage et se mit à espérer les autres en attendant à tous ceux qui lui tombèrent sous le poêle :

— Un moment où dans tous les coins on s'élevait au-dessus de la partie du juge de paix, Roger de Cerduzan et M. de Montaigne y faisaient leur entrée en causant à demi voix. Le magistrat avait, en peu de mots, appris à son protégé ce qu'il fallait savoir des principaux personnages avec lesquels il allait vivre. Roger était déjà fixé sur le compte de M. de Nathus et de sa femme vers laquelle il se sentait attiré.

— Après madame de Nathus, continua M. de Montaigne, il faut connaître madame de Saint-Aubin. Je l'ai vu de mademoiselle Antoinette.

— Quelles sont les autres particularités?

— Celle-ci, nous l'avez vue très formelle. A propos de rien et de tout, elle saute,

crie, gesticule, bavarde, rit, s'attendrit, se fâche, vous gourmande, vous cajole et fait tout ce que vous pouvez imaginer, excepté se taire.

— Ah! ah! redoutable alors!

— Pas absolument. Moi, je ne la crains pas. J'ai appris à en jouer, et elle me sert quelque fois beaucoup sans s'en douter. Pourvu qu'on sache l'écouter et diriger sa conversation, on peut passer de joyeux moments à l'entendre: d'ailleurs aimable et quelquefois spirituelle, elle surprend intéressable. Et puis, s'il y a un secret, vous pouvez compter sur elle pour vous le dire, sans que vous soyez épuisé manifesté le désir de le connaître.

— En somme une femme utile dans une famille de cas.

— Tenez, la voilà qui vient vers nous. Je vais avoir l'honneur de vous présenter.

M. de Montaigne achevait à peine cette phrase, que madame Saint-Aubin, s'élançant vers lui s'écriait :

— Eh! mon cher juge de paix, on me dit partout que vous avez un nouveau prétendant; c'est monsieur, je gage. Aux autres les bons. Je vous fais mon compliment, monsieur.

— M. Roger de Cerduzan, dit M. de Montaigne en présentant son ami.

Roger s'inclina.

— Madame Saint-Aubin, continua le magistrat.

La présentation se trouva faite. Il était impossible à la sœur de M. de Nathus

d'attendre davantage; elle reprit la parole:

— Mais il est, très-bien, votre futur, mon cher Montaigne, très-bien, et je le prie de dire, moi, à votre âge. Voyons, mon sieur, ajoutez-elle en s'adressant à Roger, voulez-vous m'offrir votre bras? Nous laisserons là ce juge de paix, et je vous mettrai en quelques mots au courant de tout. Venez, je vais vous débâiller en un tour de main tous ces pantins-là, car je connais le fort et le faible de chacun. Nous dirons crânement du mal de tout le monde, et ce sera charmant.

Roger sourit et offrit son bras à madame Saint-Aubin.

— Et maintenant, mon beau chevalier, traversons tranquillement le salon dans toutes sa longueur et commençons notre revue. Mais pardieu, voici ma nièce; connaissez-vous Antoinette?

— Non, madame, je suis ici depuis dix minutes à peine, et je n'ai pas eu l'honneur d'être présenté à mademoiselle de Nathus.

— Venez donc alors, monsieur. Antoinette mon enfant, voici M. de Cerduzan qui nous a été amené par M. de Montaigne.

Mademoiselle de Nathus devint sérieuse, jeta sur Roger un regard profond, presque dur, et dit à sa tante :

— J'ai déjà eu l'honneur de voir monsieur.

— Cerduzan, qui s'était incliné, se redressa et pâlit. Ces quelques mots lui rappelaient dans quelle circonstance Antoinette l'avait aperçu pour la première fois.

— Je me souviens, en effet, mademoiselle, de la pieuse commémoration avec laquelle vous avez prié pour un mort que je pleurerai toute ma vie, et je vous remercie de ne l'avoir pas oublié.

— Allons bon! voici que vous vous connaissez maintenant! s'écria la vive Mathilde.

— Mais vous vous trompez, madame, interrompit Roger.

— Et moi qui m'évertue à présenter l'un à l'autre ces deux sœurs.

Antoinette, qui savait ce que valaient les périodes oratoires de madame Saint-Aubin, fit une profonde révérence et s'éloigna. La sœur du châtelain resta seule avec sa victime. Roger se roidit contre sa destinée et attaqua le danger de front:

— Madame, dit-il, j'aperçois là-bas un jeune homme qui va danser avec mademoiselle de Nathus: voulez-vous être assez bonne pour me dire quelle est sa situation dans la comédie qui se joue ici?

— Ça, répondit madame Saint-Aubin, c'est un prétérit.

— Un prétérit! répéta Roger un peu littéraire.

— Oui, mon cher monsieur. Ah! mais c'est vrai, vous ne savez pas. Je vais vous mettre au courant en deux mots.

— Je vous en serai reconnaissant, madame.

— Nous avons divisés les prétendus en deux classes: les futurs et les prétérits. Les futurs sont ceux qui ont quelque

espoir d'épouser ma nièce; les prétérits ou passés sont ceux qui, sans le savoir souvent, n'ont plus aucune chance. M. Maurice de Saint-Laurent est un prétérit, M. de Caillavet est un futur. Aux dernières nouvelles, il y avait huit prétérits et neuf futurs; vous faites le dixième.

— Oh! madame. Faites-moi la faveur de me parler tout de suite au nombre des prétérits, et ne parlons plus que des autres.

— Pourquoi donc? Mais je ne veux pas vous arracher vos secrets. Parmi les futurs sur lesquels on croit pouvoir compter, nous avons M. de Caillavet, M. de Coscour, M. Amanieu, fils d'un riche banquier de Bordeaux, M. Jean de Mathalin et M. de Rouquay.

Les quatre autres futurs sont sur le point de passer prétérits. Les rangs s'éclaircissent. D'ailleurs, ma nièce semble décidée à refuser en bloc futurs et prétérits.

— Ah!

— Oui, mais mon père veut la marier par son procédé, et il est entêté. Je crois, sans erreur, que celui qui tient la corde en ce moment est M. de Caillavet.

— Mon camarade Alain? Ah! tant mieux.

— Eh non! tant pis.

Roger fut réellement abasourdi par cette réponse dont il allait demander l'explication, lorsque madame Saint-Aubin s'arrêta net à mi-différent et dit :

— Tenez-vous bien, mon chevalier.

Vous passez en ce moment l'inspection... Chut! ne répondez rien et contentez-vous d'écouter. Là, à droite, — vous regardez tout à l'heure — est une femme charmante, veuve et tout disposée à le rester longtemps. Elle est du personnel ordinaire de nos parties, de nos excursions et de nos bals. Madame la Provençaise, — c'est assez joli nom est le sien, — s'est dit, en se regardant la folle invention de mon frère, que car seize ou dix-sept prétendus restés sur le carreau, lorsque le vainqueur aura été proclamé, ce sera bien le diable si elle ne giana pas un beau jeune homme, disposé à faire un mari présentable.

— Mais le calcul n'est pas si maladroite, répondit Cerduzan, et elle m'intéresse, cette folie veuve.

— Eh! eh! je crois que vous l'intéressez aussi, reprit madame Saint-Aubin, car l'inspection est finie, et, ou je ne suis qu'une bête — ce que je n'admets pas, — ou la malicieuse personne va faire un mouvement tournant, à l'aide duquel nous serons enveloppés vous et moi et obligés de subir son feu.

Que vous avais-je dit? madame la Provençaise se leva...

Roger fit un brusque mouvement pour s'assurer du fait.

— Dieu! que les hommes sont maladroits! murmura l'intraitable Mathilde. Avez-vous donc besoin de tourner votre tête comme une girouette pour voir quel est le vent?

(A suivre)